

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pascal TERRASSE, président du Conseil général de l'Ardèche
Didier GUILLAUME, président du Conseil général de la Drôme
Damien ALARY, président du Conseil général du Gard
André VEZINHET, président du Conseil général de l'Hérault

GAZ DE SCHISTE : QUATRE PRÉSIDENTS DE DEPARTEMENT S'ALLIENT POUR SE FAIRE ENTENDRE

L'inquiétude des citoyens et des élus de nos territoires est très forte. L'exploration du sous-sol puis l'exploitation industrielle du gaz de schiste sur nos territoires pourraient avoir des conséquences économiques et environnementales dramatiques.

Nous avons donc décidé d'unir nos forces afin de nous faire entendre et dénoncer la méthode du Gouvernement qui a délivré des permis d'exploration sans aucune concertation.

Les principes fondateurs du Grenelle de l'Environnement et de la charte constitutionnelle de l'environnement sont remis en cause et le principe de précaution bafoué. A l'opacité bénéficiant aux multinationales de l'énergie, nous opposons une exigence de transparence.

L'Etat ne peut s'affranchir d'études d'impacts et d'enquêtes publiques avant d'autoriser de grands groupes à explorer le sous-sol français quand il est d'habitude si prompt à faire respecter le droit lorsqu'il s'agit de projets de particuliers ou de collectivités locales.

Nous avons la conviction que ce qui est rentable pour des multinationales ne l'est pas toujours pour la planète et ceux qui y vivent, qui plus est dans des départements agricoles, touristiques et préservés !

Nous prenons acte de l'annonce par Madame KOSCIUSKO-MORIZET de la suspension des travaux d'exploration de gaz de schiste dans l'attente d'un rapport confié à son administration. Il s'agit d'une première avancée par rapport à la réponse apportée à Pascal TERRASSE, le 26 janvier 2011 lors des questions d'actualité au Gouvernement.

Cependant, nous restons vigilants et déterminés. Dans les prochaines semaines, nos 4 Départements coopéreront et proposeront à leurs Assemblées respectives de mutualiser les actions suivantes :

- recours à une assistance juridique commune destinée à étudier les procédures juridiques à engager (loi sur l'eau, charte constitutionnelle de l'environnement, droit européen, conventions internationales, ...),
- saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que soit organisé un vrai débat indépendant et transparent sur l'opportunité de l'exploitation des gaz de schiste en France,
- proposition de révision du code minier afin de renforcer la protection des populations résidentes et des propriétaires, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux.